

**Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance**

**Avis d'appel à projet :**

**En vue de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de jour pour mineurs non accompagnés**

**1. Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation**

Métropole de Lyon  
Représentant légal : Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
Hôtel de la Métropole  
20 rue du Lac - CS 33569  
69505 Lyon cedex 03

**2. Objet de l'appel à projet**

La procédure mise en œuvre par la Métropole de Lyon s'inscrit dans le cadre des articles [L 313-1-1](#) et [R 313-1](#) et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

La Métropole de Lyon lance un appel à projet portant sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de jour dédié aux mineurs non accompagnés. Ledit dispositif vise à assurer l'accompagnement global des jeunes dans un objectif d'autonomie et de continuité de leur parcours.

**3. Calendrier prévisionnel de l'appel à projet**

- Date de publication du présent avis : Mercredi 3 avril 2019 ;
- Date limite de remise des candidatures : Lundi 3 juin 2019 à 16h ;
- Période prévisionnelle de notification de l'autorisation : Septembre 2019 ;
- Période prévisionnelle d'ouverture des places : Le lancement du dispositif doit être engagé dès publication de l'arrêté d'autorisation avec un objectif de pleine capacité dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 au plus tard.

**4. Consultation des documents constitutifs de l'appel à projet**

Le cahier des charges est annexé au présent avis (annexe 1) et sera téléchargeable sur la plateforme de la Métropole de Lyon dédiée aux appels à projet à compter de sa publication : <http://www.economie.grandlyon.com/repondre-a-un-appel-a-projets-grand-lyon-40.html>

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires auprès de la Métropole de Lyon, au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses précisé ci-dessous (soit le 26 mai 2019), à l'adresse mail suivante : [appelsaprojet-pe@grandlyon.com](mailto:appelsaprojet-pe@grandlyon.com)

La Métropole fait connaître à l'ensemble des candidats, via sa plateforme dédiée aux appels à projets, les précisions à caractère général qu'elle estime nécessaire d'apporter au plus tard cinq jours avant l'expiration du délai de réception des réponses.

## 5. Pièces constitutives du dossier de candidature

Le dossier comportera obligatoirement l'ensemble des pièces visées à l'[article R 313-4-3](#) du Code de l'action sociale et des familles.

- Concernant sa candidature :
  - ✓ Les documents permettant de l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
  - ✓ Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'action sociale et des familles ;
  - ✓ Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 331-5, L. 471-3, L. 472-10, L. 474-2 ou L. 474-5 du Code de l'action sociale et des familles ;
  - ✓ Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
  - ✓ Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité ;
  
- Concernant son projet :
  - ✓ Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
  - ✓ Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier, un plan de financement et un budget prévisionnel ;
  - ✓ Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

Les variantes ne sont pas autorisées pour ce projet.

## 6. Modalités de dépôt des réponses

### a. Envoi par voie postale

Pour les plis envoyés, la voie de la lettre recommandée avec accusé de réception devra impérativement être utilisée. Les candidats devront faire parvenir, **au plus tard le lundi 3 juin 2019 à 16h (date de réception faisant foi)** :

- Leur dossier de candidature en un exemplaire papier ;
- Une version dématérialisée dudit dossier (clé USB),

À l'attention de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
DDSHE - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance  
20 rue du Lac - CS 33569  
69505 Lyon cedex 03

b. Remise contre récépissé

La remise peut être effectuée dans les locaux de la Métropole de Lyon.

Entrée du public au 20 rue du Lac – Lyon 3<sup>e</sup> – S’adresser à l’accueil  
Unité courrier (niveau 0 de l’Hôtel de la Métropole)  
Du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30. Le vendredi de 7h30 à 16h.

Le jour de clôture, l’heure limite de dépôt est fixée à 16h.

Envoyé ou déposé, le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée mentionnant obligatoirement les informations suivantes : **Documents confidentiels - Appels à projet accompagnement de jour MNA - Métropole 2019/DSHE/DPPE.**

## 7. Instruction des candidatures

a. Modalités d’instruction des projets

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par la Métropole de Lyon, selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier de candidature ;
- Vérification de l’adéquation du projet avec les besoins décrits dans le cahier des charges. Ne seront pas instruits, les projets :
  - ✓ Déposés au-delà du délai mentionné dans l’avis d’appel à projet ;
  - ✓ Dont les conditions de régularité administrative mentionnées au 1<sup>o</sup> de l’article R. 313-4-3 du CASF ne sont pas satisfaites ;
  - ✓ Manifestement étrangers à l’objet de l’appel à projet.
- Analyse de fond des projets en fonction des critères de sélection définis au point 7-b du présent avis.

Les projets seront ensuite examinés et classés par la commission d’information et de sélection dont les membres permanents seront désignés par arrêté.

La liste des projets par ordre de classement et la décision d’autorisation seront publiées au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon et sur la plateforme dédiée aux appels à projet : <http://www.economie.grandlyon.com/repondre-a-un-appel-a-projets-grand-lyon-40.html>

b. Critères de sélection et les modalités de notation ou d’évaluation des projets

Les projets seront appréciés en fonction de leur respect du cahier des charges annexé au présent avis et au regard des critères déterminés ci-dessous.

Dans l’hypothèse où le candidat classé en première position ne pourrait pourvoir les 300 places prévues dans le cadre du dispositif d’accompagnement de jour pour mineurs non accompagnés, la Métropole se réserve la possibilité de délivrer plusieurs autorisations pour atteindre cette capacité. Dans cette hypothèse, le dernier candidat retenu se verra attribuer le solde de places permettant d’atteindre le total des 300 places.

Critères	Sous-critères	Cotation	Note	Barèmes
<b>1 - Valeur technique</b>	Qualité de l'accompagnement : partenariat interne et externe, projets collectifs...	25		Très satisfaisant : 25 Satisfaisant : 20 Moyennement satisfaisant : 12,5 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Composition de l'équipe (pluridisciplinarité...) et qualification du personnel	25		Très satisfaisant : 25 Satisfaisant : 20 Moyennement satisfaisant : 12,5 Peu satisfaisant : 5 Insatisfaisant : 0
	Expérience du prestataire dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges	10		Très satisfaisant : 10 Satisfaisant : 7 Moyennement satisfaisant : 5 Peu satisfaisant : 3 Insatisfaisant : 0
	Modalités d'organisation des locaux prévus pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes	5		Très satisfaisant : 5 Satisfaisant : 4 Moyennement satisfaisant : 2,5 Peu satisfaisant : 1 Insatisfaisant : 0
	Accessibilité des locaux (dont proximité des transports collectifs)	5		Très satisfaisant : 5 Satisfaisant : 4 Moyennement satisfaisant : 2,5 Peu satisfaisant : 1 Insatisfaisant : 0
	<b>Sous-total</b>	<b>70</b>		
<b>2 - Prix de journée</b>	Prix de journée présenté par le candidat (selon les modalités présentées au 3.4 du cahier des charges annexé au présent avis)	30		Entre 40€ et 42,99€ : 10 Entre 43€ et 46,99€ : 20 Entre 47€ et 50€ : 30
	<b>Sous-total</b>	<b>30</b>		
	<b>Total</b>	<b>100</b>		

## 8. Publication et modalités de consultation du présent avis d'appel à projet

Le présent avis d'appel à projet sera publié au recueil des actes administratifs de la Métropole de Lyon et diffusé sur le site internet de la Métropole de Lyon : <http://www.economie.grandlyon.com/repondre-a-un-appel-a-projets-grand-lyon-40.html>.

Date d'envoi du présent avis à la publication :